



Contrat de Leasing

1. Objet du contrat

Fabriek Paysanne s'engage à mettre à disposition pendant une période de 12 mois une charrette maraîchère, dite 'Kabalèze', de la taille demandée.

2. Prix et modalités de paiement

Le prix du présent service est de 30€ par mois à majorer de 100€ au moment de la livraison, montants hors TVA. Une première facture est émise avant la livraison de l'outil. Les factures suivantes sont émises selon des modalités définies avec l'utilisateur.trice. Ces factures sont à payer dans les 15 jours dès leur réception.

3. Durée et résiliation du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée **de 12 mois à dater de la livraison de l'outil**. Chaque partie pourra cependant y mettre fin moyennant un **préavis de 3 mois** adressé à l'autre partie par voie écrite.

4. Incessibilité du contrat

Aucune partie ne peut **céder**, ou autrement **transférer** à un tiers, tout ou partie de ses droits dans le présent contrat, sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre partie à cet effet.

5. Obligation des parties

a. Circonstances générales

Le client ou la cliente doit payer le **prix des services** de Fabriek Paysanne. Il ou elle est également responsable de venir chercher l'outil au siège d'exploitation de Fabriek Paysanne. Un bon de réception de l'outil est signé par le ou la cliente à la livraison.

Fabriek Paysanne se charge de venir chercher l'outil une fois le contrat clôturé.

Le client ou la cliente est tenu·e d'utiliser l'outil dans des conditions normales, notamment définies dans la notice d'utilisation. Si des dégâts ont lieu dans le cadre d'une utilisation en conditions normales, Fabriek Paysanne s'engage à venir réparer l'outil dans un délai de 2 semaines.

En cas de vol de l'outil, le contrat prend fin immédiatement et le ou la cliente s'engage à payer la somme de 900€ à Fabriek Paysanne, somme déduite des frais déjà payés dans le cadre du présent contrat.

b. Force majeure

Aucune des parties ne peut être considérée en défaut en vertu du présent contrat si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure. La force majeure est entendue comme un événement **extérieur** aux parties, **imprévisible**, **irrésistible** et rendant absolument **impossible** l'exécution d'une obligation.

6. Fin du contrat

Le contrat se clôture normalement 12 mois après la livraison de l'outil ou en cas de cession du contrat par l'une des parties. La possibilité est alors laissée au·à la client·e d'acheter l'outil. Dans ce cas, les conditions de vente s'appliquent et la somme déjà payée dans le cadre du leasing est soustraite au prix convenu dans le cadre de l'échange conscient lié à la vente.

L'outil doit être rendu en bon état général. Il peut toutefois présenter des dégâts liés à son usure normale. Ainsi, la structure métallique peut présenter des traces de rouille et le traitement anti-corrosion peut avoir été partiellement enlevé. En cas de dégâts ayant eu lieu hors utilisation normale de l'outil, Fabriek Paysanne peut demander une participation aux frais permettant une remise en état de l'outil (traitements anti-corrosion exclus).